



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT et RESTRICTION DE CIRCULATION

Route de la Grange Dimière

N°60337-2025-043

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 04/06/2025, présentée par la société PIVETTA RÉSEAUX – TSA 70011 chez SOGELINK, 69134 Dardilly cedex – pour des travaux d'extension du réseau HTA souterrain, D36E, Route de la Grange Dimière, 60190 LACHELLE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 30/06/2025 au 28/08/2025, la société PIVETTA RÉSEAUX à l'autorisation d'effectuer les travaux d'extension du réseau HTA souterrain. Pendant cette période, la circulation sera régulée par des feux tricolores en alternat, dans le sens des points de repère (PR) décroissants, avec une vitesse limitée à 30 km/h. Le stationnement et les dépassements seront interdits.

Article 2 – La société PIVETTA RÉSEAUX s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, il sera tenu de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par la société PIVETTA RÉSEAUX, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à la société PIVETTA RÉSEAUX et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 10 juin 2025

Pour le Maire par délégation,
Madame Martine TENART,

Deuxième Adjointe au Maire

